Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260429-92_04_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 29 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Le mercredi vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-trois avril conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 26	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, Mme RIC Caroline, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. NICOLLE Henri procuration à Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim procuration à M. MORVAN Arnaud.

M. MORVAN Arnaud a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 23 avril 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 est lu et arrêté.

92_04_2026 – FONCIER – OPERATION MULTISITES COEUR DE VILLE ORSON – PROPRIETE RÉFÉRENCEE 073AL324 AU 12 ALLEE DES BOUVREUILS – CONVENTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'AIVS DE RENNES MÉTROPOLE – OCCUPATION DU BIEN AU TRAVERS DU DISPOSITIF HOSPITALITE

Monsieur Arnaud MORVAN, adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux mobilités, rappelle que par délibération n°-04-2026 en date du 29 avril 2026, la commune a approuvé l'acquisition du 12 Allée des Bouvreuils auprès de Rennes Métropole et ce dans l'objectif de maitriser les propriétés situées dans le périmètre de la future ZAC multisite Cœur de Ville & Orson, dont le démarrage opérationnel est envisagé à compter de 2028.

Compte tenu des échéances restantes, dès lors que le transfert de propriété sera effectif, il reviendra à la commune d'assurer la gestion du 12 Allée des Bouvreuils qui, jusqu'à présent, avait été confiée à l'AIVS.

La commune souhaite poursuivre ce mode de gestion avec l'AIVS au travers du dispositif Hospitalité. Le projet de convention annexé à la présente en précise les conditions et notamment la mise à disposition à titre gratuit du bien à l'AIVS jusqu'au 31 juillet 2028.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260429-92_04_2026-DE

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général des propriétés des personnes publiques
- Considérant l'opportunité que représente la mise sous convention avec l'AIVS de Rennes Métropole de l'immeuble situé 12 allée des Bouvreuils pour concourir temporairement, avant réalisation des opérations d'aménagement, au relogement de public en difficulté

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER le principe de conventionnement au profit du locataire AIVS et ce jusqu'au 31/07/2028, dès lors que la commune sera titrée au 12 Allée des Bouvreuils**
- **D'APPROUVER les conditions prévues à la convention et notamment la mise à disposition à titre gratuit au profit du locataire AIVS,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Arnaud MORVAN, adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux mobilités, à signer ladite convention**

ANNEXE 06 – CONVENTION BIPARTITE ENTRE LA COMMUNE ET L'AIVS POUR LE 12 ALLEE DES BOUVREUILS

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

